



DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION
COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU ONZE JUILLET DEUX MIL
DOUZE

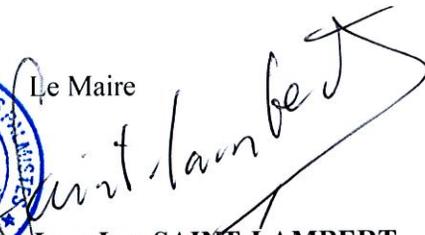
**Affaire n°1 : Approbation du Procès-verbal du
Conseil municipal du 25 avril 2012**

NOTA./. Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le 5 juillet 2012 et que le nombre de membres en exercice étant de 27, le nombre de présents est de : 17

Absents : 9

Ont voté par procuration: 1

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer


Le Maire
Jean-Luc SAINT-LAMBERT

L'an deux mil douze à neuf heures le Conseil Municipal de La Plaine des Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc SAINT-LAMBERT.

PRESENTS: Jean-Luc SAINT-LAMBERT - Maire - Toussaint GRONDIN - 1er adjoint - Joëlle DELATRE - 2ème adjointe - Christophe PADRE - 3ème adjoint - Joseph Lucien BOYER - 4ème adjoint - Mélissa MOGALIA - 5ème adjointe - Sylvie K'BIDI - 6ème adjointe - Eric CHAMBINA - 7ème adjoint - Marie Jeanne JACQUIN - 8ème adjointe - André BEGE - conseiller municipal - Héliette THIBURCE - conseillère municipale - André COCHARD - conseiller municipal - Jean-François ASSERPE - conseiller municipal - Marthe PAYET - conseillère municipale - Marcel PAYET - conseiller municipal - Aude BOYER - Conseillère municipale - Magalie BOISSIER - conseillère municipale -

ABSENTS: Eric MANDERE - conseiller municipal - Pasanti SEVOU - conseillère municipale - Sabrina FONTAINE - conseillère municipale - Marc Luc BOYER - conseiller municipal - Frédérique VICTOIRE - conseillère municipale - Jean-Claude ARHEL - conseiller municipal - Marie Micheline VELIA - conseillère municipale - Michel LALLEMAND - conseiller municipal - Agathe BUTCHLE - conseillère municipale

ONT VOTÉ PAR PROCURATION: Jean Marc ROBERT - conseiller municipal à Jean-Luc SAINT-LAMBERT

SECRÉTAIRE : Mme DELATRE Joëlle

Affaire n°1 : Approbation du Procès-verbal du Conseil municipal du 25 avril 2012

L'an deux mil douze le vingt-cinq avril à neuf heures le Conseil Municipal de La Plaine des Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc SAINT-LAMBERT.

Le nombre de membres en exercice est de 27, le nombre de membres présents est de 14 à l'ouverture de la séance du Conseil Municipal.

Le QUORUM étant atteint le conseil municipal a pu valablement délibérer.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal, à l'unanimité:

- **Approuve** le procès-verbal du Conseil Municipal en date du 25 avril 2012

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme,
Le Maire,

Jean-Luc SAINT LAMBERT





**DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION
COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES**

**-----
EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU ONZE JUILLET DEUX MIL
DOUZE**

**Affaire n° 2 : Électrification rurale – Financement
complémentaire – Convention SIDELEC N°
43/2009**

NOTA./. Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le 5 juillet 2012 et que le nombre de membres en exercice étant de **27**, le nombre de présents est de : **17**

Absents : **9**

Ont voté par procuration: **1**

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer



Le Maire

Jean-Luc SAINT-LAMBERT

L'an deux mil douze à neuf heures le Conseil Municipal de La Plaine des Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc SAINT-LAMBERT.

PRESENTS: Jean-Luc SAINT-LAMBERT - Maire - Toussaint GRONDIN - 1er adjoint - Joëlle DELATRE - 2ème adjointe - Christophe PADRE - 3ème adjoint - Joseph Lucien BOYER - 4ème adjoint - Mélissa MOGALIA - 5ème adjointe - Sylvie K'BIDI - 6ème adjointe - Eric CHAMBINA - 7ème adjoint - Marie Jeanne JACQUIN - 8ème adjointe - André BEGE - conseiller municipal - Héliette THIBURCE - conseillère municipale - André COCHARD - conseiller municipal - Jean-François ASSERPE - conseiller municipal - Marthe PAYET - conseillère municipale - Marcel PAYET - conseiller municipal - Aude BOYER - Conseillère municipale - Magalie BOISSIER - conseillère municipale -

ABSENTS: Eric MANDERE - conseiller municipal – Pasanti SEVOU – conseillère municipal - Sabrina FONTAINE - conseillère municipale – Marc Luc BOYER – conseiller municipal - Frédérique VICTOIRE - conseillère municipale – Jean-Claude ARHEL – conseiller municipal - Marie Micheline VELIA - conseillère municipale – Michel LALLEMAND – conseiller municipal - Agathe BUTCHLE - conseillère municipale

ONT VOTÉ PAR PROCURATION: Jean Marc ROBERT - conseiller municipal à Jean-Luc SAINT-LAMBERT

SECRETARIE : Mme DELATRE Joëlle

Affaire n° 2 : Électrification rurale – Financement complémentaire – Convention SIDELEC N° 43/2009

Présentation générale

Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que suite au transfert au SIDELEC, de la Maitrise d’Ouvrage des Travaux d’Électrification Rurale sur la commune, depuis octobre 2008, il avait été nécessaire de mettre en place en octobre 2009, un financement complémentaire, et ce, afin de satisfaire les nombreuses demandes enregistrées.

Ce complément a été signé au titre d’une convention N° 43/2009 pour un montant de 290 770, 24 € TTC (deux cent quatre-vingt-dix mille sept cent soixante-dix euros Toutes Taxes Comprises) réparti comme suit :

- Subvention Face = 183 384 €
- Taxes électricité = 50 000 €
- Participation commune = 57 386 €

Aussi, en date du 29 octobre 2009, le Conseil Municipal a validé le complément nécessaire à la réalisation de cette opération dont le détail suit :

N° Affaires	Intitulés	1 ^{ère} Estimation Sidelec 2009	Estimation définitive
1509	RAMACAOUDIN Gabriel	7.215,00 €	18.101,00 €
1510	RIVIERE J.François	4.558,00 €	15.444,00 €
1470	LEVENEUR M.Lyne	6.955,00 €	17.841,00 €
1503	ROBERT Annick	80.562,00 €	91.447,00 €
1274	PARNY J.Baptiste	14.870,00 €	25.756,00 €
1258	MOREAU Daniel	8.625,00 €	19.511,00 €
1513	MACORAL	18.891,00 €	29.777,00 €
1466	VELMANDER Simon	16.302,00 €	27.188,00 €
1559	ROBERT Georget	12.040,00 €	22.926,00 €
TOTAL HT		170.018,00 €	267.991,00 €
TOTAL TTC		184.469,53 €	290.770,24 €

Lors du calcul de la participation communale sur l’ensemble de cette opération, celle-ci est intervenue sur le montant le plus élevé, soit une contribution de **57 385.85 €** (Cinquante Sept Mille Trois cent quatre-vingt-cinq euros et quatre-vingt-cinq centimes).

Les opérations issues de cette convention étant terminées, il convient de les réajuster et de les valider conformément aux dispositions de l’article 6 de la convention n° 43/2009.

Dès lors, il est demandé au Conseil Municipal de valider le nouveau plan de financement proposé par le SIDELEC suite à la réalisation définitive des travaux à savoir :

N° Affaires	Intitulés	Estimation définitive 2009	Montants marchés réalisés	Observations
1509	RAMACAOUDIN Gabriel	18.101,00 €	4.027,00 €	
1510	RIVIERE J.François	15.444,00 €		Branchement direct
1470	LEVENEUR M.Lyne	17.841,00 €	5.756,01 €	
1503	ROBERT Annick	91.447,00 €	6.549,55 €	
1274	PARNY J.Baptiste	25.756,00 €		Reporté
1258	MOREAU Daniel	19.511,00 €	6.524,55 €	
1513	MACORAL	29.777,00 €	5.821,00 €	
1466	VELMANDER Simon	27.188,00 €	16.873,00 €	
1559	ROBERT Georget	22.926,00 €	5.626,00 €	
TOTAL HT		267.991,00 €	51.177,11 €	
TOTAL TTC		290.770,24 €	55.527,16 €	

Compte tenu des montants de travaux réellement réalisés, il en ressort un nouveau plan de financement à savoir :

- Subvention Face = 40 218.00 €
- Remboursement TVA = 4 350.00 €
- Participation commune = 10 959.11 €

Par conséquent, la participation communale étant calculée au prorata des dépenses réalisées, il convient, de faire procéder au remboursement du trop-perçu dans le cadre de la convention 43/2009

Le montant à percevoir est de 46 426.74 € (Quarante Six Mille Quatre Cent Vingt Six euros et Soixante Quatorze Centimes).

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal, l'unanimité:

- **Valide** les opérations présentées ci-dessus,
- **Approuve** le nouveau plan de financement,
- **Autorise** le Maire ou son adjoint délégué à solliciter le SIDELEC pour le remboursement du trop-perçu soit 46 426.74 €.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme,
Le Maire

Jean-Luc SAINT LAMBERT



**DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION
COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES**

**-----
EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU ONZE JUILLET DEUX MIL
DOUZE**

**Affaire n°3 : Programme Voirie 2011 –
Modification du plan de financement**

NOTA./. Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le 5 juillet 2012 et que le nombre de membres en exercice étant de **27**, le nombre de présents est de : **17**

Absents : **9**

Ont voté par procuration: **1**

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer

L'an deux mil douze à neuf heures le Conseil Municipal de La Plaine des Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc SAINT-LAMBERT.

PRESENTS: Jean-Luc SAINT-LAMBERT - Maire - Toussaint GRONDIN - 1er adjoint - Joëlle DELATRE - 2ème adjointe - Christophe PADRE - 3ème adjoint - Joseph Lucien BOYER - 4ème adjoint - Mélissa MOGALIA - 5ème adjointe - Sylvie K'BIDI - 6ème adjointe - Eric CHAMBINA - 7ème adjoint - Marie Jeanne JACQUIN - 8ème adjointe - André BEGE - conseiller municipal - Héliette THIBURCE - conseillère municipale - André COCHARD - conseiller municipal - Jean-François ASSERPE - conseiller municipal - Marthe PAYET - conseillère municipale - Marcel PAYET - conseiller municipal - Aude BOYER - Conseillère municipale - Magalie BOISSIER - conseillère municipale -

ABSENTS: Eric MANDERE - conseiller municipal – Pasanti SEVOU – conseillère municipal - Sabrina FONTAINE - conseillère municipale – Marc Luc BOYER – conseiller municipal - Frédérique VICTOIRE - conseillère municipale – Jean-Claude ARHEL – conseiller municipal - Marie Micheline VELIA - conseillère municipale – Michel LALLEMAND – conseiller municipal - Agathe BUTCHLE - conseillère municipale

ONT VOTÉ PAR PROCURATION: Jean Marc ROBERT - conseiller municipal à Jean-Luc SAINT-LAMBERT

SECRETÉAIRE : Mme DELATRE Joëlle



Le Maire
J. Lambert

Jean-Luc SAINT-LAMBERT

Affaire n°3 : Programme Voirie 2011 – Modification du plan de financement

Présentation générale

Par délibération en date du 4 mai 2011, le Conseil Municipal a validé le lancement d'un programme de réfection de voiries communales.

Par délibération en date du 21 septembre 2011, il a été procédé à la modification du plan de financement selon le tableau suivant.

<i>Financier</i>	<i>Taux</i>	<i>Montant</i>
Etat – DETR 2011	29 %	99 467,00 €
Conseil Général CCC 2011-2014	50 %	170 537,40 €
Commune	21 %	71 070,40 €
Total H.T	100 %	341 074,80 €
TVA	8,5 %	28 991,36 €
Total TTC		370 066,16 €

Suite à la notification des marchés, les montants réels des travaux sont les suivants :

- « réfection voiries – programmation 2011 » : 205 281.05 € HT
- « réfection voiries – rue des Mimosas – rue des Goyaviers » : 119 689.50 € HT.
- soit 324 970, 55 € HT

Ainsi, une nouvelle modification du plan de financement s'avère nécessaire, permettant ainsi de réajuster le montant réel des subventions, selon le détail suivant :

Financier	Taux	Montant
Etat – DETR	30.60 %	99 467,00 €
Conseil Général CCC 2011-2014	52.47 %	170 537,40 €
Commune	16.93 %	54 966.15 €
Total H.T	100 %	324 970.55 €
TVA	8,5 %	27 622.49 €
Total TTC		352 593.04 €

La participation communale s'élève à 82 588.64 € TTC

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal, à l'unanimité:

- **Valide** le nouveau plan de financement proposé ci-dessus,
- **Autorise** le Maire ou son adjoint délégué à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme,
Le Maire



Jean-Luc SAINT LAMBERT



**DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION
COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES**

**-----
EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU ONZE JUILLET DEUX MIL
DOUZE**

**Affaire n°4 : Opération de rétrocession des LTS
« EUCALYPTUS » Admission en non-valeur des
titres de recettes**

NOTA./. Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le 5 juillet 2012 et que le nombre de membres en exercice étant de **27**, le nombre de présents est de : **17**

Absents : **9**

Ont voté par procuration: **1**

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer


Le Maire
Jean-Luc SAINT-LAMBERT

L'an deux mil douze à neuf heures le Conseil Municipal de La Plaine des Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc SAINT-LAMBERT.

PRESENTS: Jean-Luc SAINT-LAMBERT - Maire - Toussaint GRONDIN - 1er adjoint - Joëlle DELATRE - 2ème adjointe - Christophe PADRE - 3ème adjoint - Joseph Lucien BOYER - 4ème adjoint - Mélissa MOGALIA - 5ème adjointe - Sylvie K'BIDI - 6ème adjointe - Eric CHAMBINA - 7ème adjoint - Marie Jeanne JACQUIN - 8ème adjointe - André BEGE - conseiller municipal - Héliette THIBURCE - conseillère municipale - André COCHARD - conseiller municipal - Jean-François ASSERPE - conseiller municipal - Marthe PAYET - conseillère municipale - Marcel PAYET - conseiller municipal - Aude BOYER - Conseillère municipale - Magalie BOISSIER - conseillère municipale -

ABSENTS: Eric MANDERE - conseiller municipal - Pasanti SEVOU - conseillère municipale - Sabrina FONTAINE - conseillère municipale - Marc Luc BOYER - conseiller municipal - Frédérique VICTOIRE - conseillère municipale - Jean-Claude ARHEL - conseiller municipal - Marie Micheline VELIA - conseillère municipale - Michel LALLEMAND - conseiller municipal - Agathe BUTCHLE - conseillère municipale

ONT VOTÉ PAR PROCURATION: Jean Marc ROBERT - conseiller municipal à Jean-Luc SAINT-LAMBERT

SECRÉTAIRE : Mme DELATRE Joëlle

Affaire n°4 : Opération de r trocession des LTS « EUCALYPTUS » Admission en non-valeur des titres de recettes

Pr sentation g n rale

Par d lib ration en date du 28 octobre 2004 rendu ex cutoire le 17 novembre de la m me ann e, le Conseil municipal a approuv  le principe d'une r trocession des logements LTS Eucalyptus aux familles qui les occupent.

Cette action visait 2 objectifs :

- permettre aux familles jusque-l  locataires de devenir propri taires,
- am liorer leur cadre de vie puisque la r trocession devait s'accompagner d'une am lioration du logement avec le concours de l'op rateur SICA Habitat Rural, seul habilit    traiter ces situations particuli res de r trocession/am lioration.

Toutefois, pour certaines familles, des titres de recette ont  t   mis   leur encontre post rieurement au principe de la r trocession. D s lors, et afin de leur permettre d'acqu rir d finitivement ledit bien apr s 8 ans de proc dure, il est n cessaire de proc der   l'annulation des titres de recettes concern s.

Cette annulation prend la forme d'une admission en non-valeur.

Le montant des admissions en non-valeur des titres de recettes est de 30 721.37  .

La liste des familles concern es est jointe en annexe.

Appel    en d lib rer, le Conseil municipal,   l'unanimit :

- **Approuve** l'admission en non-valeur des titres de recettes  mis pour un montant total de 30 721.37     l'encontre des familles list es en annexe,
- **Autorise** le Maire ou son adjoint d l gu  pour la signature de tout document se rapportant   cette affaire.

Fait et d lib r  en Mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont sign  les membres pr sents.

Pour copie conforme,
Le Maire

Jean-Luc SAINT LAMBERT



**DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION
COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES**

**-----
EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU ONZE JUILLET DEUX MIL
DOUZE**

**Affaire n° 5 : Fourniture de denrées alimentaires
pour la restauration scolaire : Approbation des
principales caractéristiques du futur marché**

NOTA./. Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le 5 juillet 2012 et que le nombre de membres en exercice étant de **27**, le nombre de présents est de : **17**

Absents : **9**

Ont voté par procuration: **1**

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer



Le Maire

Jean-Luc Saint-Lambert
Jean-Luc SAINT-LAMBERT

L'an deux mil douze à neuf heures le Conseil Municipal de La Plaine des Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc SAINT-LAMBERT.

PRÉSENTS: Jean-Luc SAINT-LAMBERT - Maire - Toussaint GRONDIN - 1er adjoint - Joëlle DELATRE - 2ème adjointe - Christophe PADRE - 3ème adjoint - Joseph Lucien BOYER - 4ème adjoint - Mélissa MOGALIA - 5ème adjointe - Sylvie K'BIDI - 6ème adjointe - Eric CHAMBINA - 7ème adjoint - Marie Jeanne JACQUIN - 8ème adjointe - André BEGE - conseiller municipal - Héliette THIBURCE - conseillère municipale - André COCHARD - conseiller municipal - Jean-François ASSERPE - conseiller municipal - Marthe PAYET - conseillère municipale - Marcel PAYET - conseiller municipal - Aude BOYER - Conseillère municipale - Magalie BOISSIER - conseillère municipale -

ABSENTS: Eric MANDERE - conseiller municipal - Pasanti SEVOU - conseillère municipale - Sabrina FONTAINE - conseillère municipale - Marc Luc BOYER - conseiller municipal - Frédérique VICTOIRE - conseillère municipale - Jean-Claude ARHEL - conseiller municipal - Marie Micheline VELIA - conseillère municipale - Michel LALLEMAND - conseiller municipal - Agathe BUTCHLE - conseillère municipale

ONT VOTÉ PAR PROCURATION: Jean Marc ROBERT - conseiller municipal à Jean-Luc SAINT-LAMBERT

SECRÉTAIRE : Mme DELATRE Joëlle

Affaire n° 5 : Fourniture de denrées alimentaires pour la restauration scolaire : Approbation des principales caractéristiques du futur marché

Présentation générale

L'article L 2122-21-1 du code général des collectivités territoriales, prévoit que la délibération du conseil municipal chargeant le maire de souscrire un marché déterminé peut être prise avant l'engagement de la procédure de passation de ce marché.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le besoin de passation d'un marché pour les commandes de denrées alimentaires pour le restaurant scolaire.

Compte tenu du montant annuel des commandes estimées à 300 000 € HT la procédure applicable pour la passation de ce marché est celle de l'appel d'offres ouvert conformément aux dispositions des articles 33, 57 à 59 du code des marchés publics.

Les fournitures prévues au présent marché se décomposent en 46 lots (cf. pièce annexe), conformément à l'article 10 du Code des marchés publics.

Les candidats pourront soumissionner pour un ou plusieurs lots. Les lots seront attribués séparément.

Le marché sera passé sous la forme d'un marché à bons de commande avec des quantités minimum et maximum par lot en application des dispositions de l'article 77 du Code des marchés publics.

Chaque marché sera conclu de sa date de notification jusqu'au 31 décembre de l'année en cours. Il pourra être reconduit trois fois par année civile sans que sa durée ne puisse excéder quatre ans.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal, à l'unanimité:

- **Approuve** les principales caractéristiques du futur marché telles que définies ci-dessus et à l'annexe de la présente délibération,
- **Autorise** le Maire à engager la procédure de passation du marché public et de recourir à la procédure d'appel d'offres ouvert,
- **Autorise** le Maire ou son adjoint délégué à signer les marchés qui seront attribués par la commission d'appel d'offres et tout document se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme,
Le Maire

Jean-Luc SAINT LAMBERT



**DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION
COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES**

**-----
EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU ONZE JUILLET DEUX MIL
DOUZE**

**Affaire n°6 : Travaux d'aménagement VRD de la
crèche : validation du plan de financement CCC
2011 Complémentaire**

NOTA./ Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le 5 juillet 2012 et que le nombre de membres en exercice étant de 27, le nombre de présents est de : 17

Absents : 9

Ont voté par procuration: 1

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer



Le Maire

Jean-Luc Lambert
Jean-Luc SAINT-LAMBERT

L'an deux mil douze à neuf heures le Conseil Municipal de La Plaine des Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc SAINT-LAMBERT.

PRESENTS: Jean-Luc SAINT-LAMBERT - Maire - Toussaint GRONDIN - 1er adjoint - Joëlle DELATRE - 2ème adjointe - Christophe PADRE - 3ème adjoint - Joseph Lucien BOYER - 4ème adjoint - Mélissa MOGALIA - 5ème adjointe - Sylvie K'BIDI - 6ème adjointe - Eric CHAMBINA - 7ème adjoint - Marie Jeanne JACQUIN - 8ème adjointe - André BEGE - conseiller municipal - Héliette THIBURCE - conseillère municipale - André COCHARD - conseiller municipal - Jean-François ASSERPE - conseiller municipal - Marthe PAYET - conseillère municipale - Marcel PAYET - conseiller municipal - Aude BOYER - Conseillère municipale - Magalie BOISSIER - conseillère municipale -

ABSENTS: Eric MANDERE - conseiller municipal - Pasanti SEVOU - conseillère municipale - Sabrina FONTAINE - conseillère municipale - Marc Luc BOYER - conseiller municipal - Frédérique VICTOIRE - conseillère municipale - Jean-Claude ARHEL - conseiller municipal - Marie Micheline VELIA - conseillère municipale - Michel LALLEMAND - conseiller municipal - Agathe BUTCHLE - conseillère municipale

ONT VOTÉ PAR PROCURATION: Jean Marc ROBERT - conseiller municipal à Jean-Luc SAINT-LAMBERT

SECRÉTAIRE : Mme DELATRE Joëlle

Affaire n°6 : Travaux d'aménagement VRD de la crèche : validation du plan de financement CCC 2011 Complémentaire

Présentation générale

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que les travaux de construction de la crèche sont actuellement en cours.

Compte tenu de l'avancée des travaux, il est proposé de solliciter le Conseil Général, au titre du CCC – volets des priorités communales – cadre d'intervention complémentaire 2011 – dans le cadre des travaux de VRD, dont les coûts sont les suivants :

- **Lot 11 : VRD : SEBD** **161 380,00 € HT**
- **Lot 14 : VRD hors limite d'opération : SEBD** **156 870,00 € HT**

Le plan de financement serait donc le suivant :

Financement	Montant	%
Conseil général CCC Complémentaire 2011	115 461.10 €	36.28
Commune	202 788.90 €	63.72
Total HT	318 250.00 €	
TVA	27 051.25 €	8.5
Total TTC	345 301.25 €	

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal, à l'unanimité:

- **Valide** le plan de financement proposé ci-dessus,
- **Autorise** le Maire à solliciter les financements auprès du Conseil Général au titre du CCC 2011 – 2014 à hauteur de 115 461.10 € HT,
- **Autorise** le Maire ou en son absence l'adjoint délégué à signer tout document relatif à cette affaire.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents.




Pour copie conforme,
Le Maire

Jean-Luc SAINT LAMBERT



DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION
COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU ONZE JUILLET DEUX MIL
DOUZE

**Affaire n°7 : Rapport annuel sur le prix et la
qualité du service d'eau potable – année 2011**

NOTA./. Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le 5 juillet 2012 et que le nombre de membres en exercice étant de **27**, le nombre de présents est de : **17**

Absents : **9**

Ont voté par procuration: **1**

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer

Le Maire

Jean-Luc SAINT-LAMBERT

L'an deux mil douze à neuf heures le Conseil Municipal de La Plaine des Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc SAINT-LAMBERT.

PRÉSENTS: Jean-Luc SAINT-LAMBERT - Maire - Toussaint GRONDIN - 1er adjoint - Joëlle DELATRE - 2ème adjointe - Christophe PADRE - 3ème adjoint - Joseph Lucien BOYER - 4ème adjoint - Mélissa MOGALIA - 5ème adjointe - Sylvie K'BIDI - 6ème adjointe - Eric CHAMBINA - 7ème adjoint - Marie Jeanne JACQUIN - 8ème adjointe - André BEGE - conseiller municipal - Héliette THIBURCE - conseillère municipale - André COCHARD - conseiller municipal - Jean-François ASSERPE - conseiller municipal - Marthe PAYET - conseillère municipale - Marcel PAYET - conseiller municipal - Aude BOYER - Conseillère municipale - Magalie BOISSIER - conseillère municipale -

ABSENTS: Eric MANDERE - conseiller municipal - Pasanti SEVOU - conseillère municipale - Sabrina FONTAINE - conseillère municipale - Marc Luc BOYER - conseiller municipal - Frédérique VICTOIRE - conseillère municipale - Jean-Claude ARHEL - conseiller municipal - Marie Micheline VELIA - conseillère municipale - Michel LALLEMAND - conseiller municipal - Agathe BUTCHLE - conseillère municipale

ONT VOTÉ PAR PROCURATION: Jean Marc ROBERT - conseiller municipal à Jean-Luc SAINT-LAMBERT

SECRETARIE : Mme DELATRE Joëlle

Affaire n°7 : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable – année 2011

Présentation générale

La commune assure en direct la gestion du service de distribution d'eau potable au travers de sa régie.

Le service, composé de douze personnes, est organisé en trois parties :

- l'administration,
- le service travaux,
- le service d'exploitation.

La régie des eaux compte 2814 abonnés au 31 décembre 2011.

Pour pouvoir assumer ses engagements, la commune exploite principalement des captages en ravine et depuis octobre 2011 un forage sur le secteur de Bras-Piton.

L'adéquation entre ressource et besoin est largement positive, notamment avec l'exploitation du forage de Bras-Piton et par les efforts qui ont été faits en matière de recherche de fuites afin d'améliorer le rendement du réseau.

Il est rappelé au Conseil Municipal que le Code Général des Collectivités Territoriales, article D 2224-1, prévoit l'édition d'un rapport annuel, dont copie intégrale est jointe en annexe, afin de renforcer la transparence et l'information du service public de distribution d'eau potable. Ce document est à mettre à la disposition du public.

Ainsi il en ressort de ce rapport :

- que la qualité de l'eau distribuée est assez bonne avec 100% de conformité sur le réseau de Bras Piton et 84% sur le reste de la commune ;
- que le rendement du réseau s'améliore globalement, en 2007 évalué à 55% et 2011 à 59% ;
- que le taux d'interruption de service est relativement faible à 1.07 coupure par millier d'abonnés.

Par ailleurs, ce rapport met en évidence les points sur lesquels la collectivité doit travailler afin d'améliorer la qualité du service :

- la connaissance du réseau,
- le taux de renouvellement des réseaux,
- la mise en œuvre des périmètres de protection,
- le délai maximal d'ouverture des branchements.

Afin de compléter l'information du Conseil Municipal, il est rappelé que des efforts sont actuellement faits pour faire redémarrer la station de traitement, que de nouvelles fiches de procédure ont été mises en place et que depuis le mois de mai 2012 la collectivité fait procéder au contrôle de la qualité par un laboratoire agréé.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal, à l'unanimité:

- **Prend** acte du rapport joint à la présente.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme,
Le Maire



Jean-Luc SAINT LAMBERT



DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION
COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU ONZE JUILLET DEUX MIL
DOUZE

Affaire n° 8 : Modification du tableau des effectifs

NOTA./. Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le 5 juillet 2012 et que le nombre de membres en exercice étant de **27**, le nombre de présents est de : **17**

Absents : **9**

Ont voté par procuration: **1**

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer


Le Maire
Jean-Luc SAINT-LAMBERT

L'an deux mil douze à neuf heures le Conseil Municipal de La Plaine des Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc SAINT-LAMBERT.

PRESENTS: Jean-Luc SAINT-LAMBERT - Maire - Toussaint GRONDIN - 1er adjoint - Joëlle DELATRE - 2ème adjointe - Christophe PADRE - 3ème adjoint - Joseph Lucien BOYER - 4ème adjoint - Mélissa MOGALIA - 5ème adjointe - Sylvie K'BIDI - 6ème adjointe - Eric CHAMBINA - 7ème adjoint - Marie Jeanne JACQUIN - 8ème adjointe - André BEGE - conseiller municipal - Héliette THIBURCE - conseillère municipale - André COCHARD - conseiller municipal - Jean-François ASSERPE - conseiller municipal - Marthe PAYET - conseillère municipale - Marcel PAYET - conseiller municipal - Aude BOYER - Conseillère municipale - Magalie BOISSIER - conseillère municipale -

ABSENTS: Eric MANDERE - conseiller municipal - Pasanti SEVOU - conseillère municipale - Sabrina FONTAINE - conseillère municipale - Marc Luc BOYER - conseiller municipal - Frédérique VICTOIRE - conseillère municipale - Jean-Claude ARHEL - conseiller municipal - Marie Micheline VELIA - conseillère municipale - Michel LALLEMAND - conseiller municipal - Agathe BUTCHLE - conseillère municipale

ONT VOTÉ PAR PROCURATION: Jean Marc ROBERT - conseiller municipal à Jean-Luc SAINT-LAMBERT

SECRÉTAIRE : Mme DELATRE Joëlle

Affaire n° 8 : Modification du tableau des effectifs

Présentation générale

Dans le cadre de la gestion des Ressources humaines et afin de répondre aux besoins des services de la collectivité, le Maire propose :

- la création de DEUX postes d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps complet pour le service entretien et la restauration scolaire,
- la création d'UN poste de technicien à temps complet pour le service technique,
- la création d'UN poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à temps complet pour la direction générale des services,
- la création d'UN poste d'attaché principal à temps complet pour la direction générale des services,
- la création d'UN poste d'attaché à temps complet pour le pôle des affaires générales et juridiques.

En intégrant, les créations de postes ci-dessus proposées, le tableau des effectifs (joint en annexe) est modifié.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal, avec 16 voix pour et 2 abstentions :

- **Autorise** la création des postes désignés ci-dessus,
- **Approuve** le nouveau tableau des effectifs présenté en annexe,
- **Autorise** le Maire ou son adjoint délégué à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents.



Pour copie conforme,
Le Maire

Jean-Luc Saint Lambert
Jean-Luc SAINT LAMBERT



DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION
COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU ONZE JUILLET DEUX MIL
DOUZE

**Affaire n° 9 : Validation du règlement
d'utilisation des véhicules de formations-réunions**

NOTA./. Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le 5 juillet 2012 et que le nombre de membres en exercice étant de **27**, le nombre de présents est de : **17**

Absents : **9**

Ont voté par procuration: **1**

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer


Le Maire
Jean-Luc SAINT-LAMBERT

L'an deux mil douze à neuf heures le Conseil Municipal de La Plaine des Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc SAINT-LAMBERT.

PRÉSENTS: Jean-Luc SAINT-LAMBERT - Maire - Toussaint GRONDIN - 1er adjoint - Joëlle DELATRE - 2ème adjointe - Christophe PADRE - 3ème adjoint - Joseph Lucien BOYER - 4ème adjoint - Mélissa MOGALIA - 5ème adjointe - Sylvie K'BIDI - 6ème adjointe - Eric CHAMBINA - 7ème adjoint - Marie Jeanne JACQUIN - 8ème adjointe - André BEGE - conseiller municipal - Héliette THIBURCE - conseillère municipale - André COCHARD - conseiller municipal - Jean-François ASSERPE - conseiller municipal - Marthe PAYET - conseillère municipale - Marcel PAYET - conseiller municipal - Aude BOYER - Conseillère municipale - Magalie BOISSIER - conseillère municipale -

ABSENTS: Eric MANDERE - conseiller municipal - Pasanti SEVOU - conseillère municipale - Sabrina FONTAINE - conseillère municipale - Marc Luc BOYER - conseiller municipal - Frédérique VICTOIRE - conseillère municipale - Jean-Claude ARHEL - conseiller municipal - Marie Micheline VELIA - conseillère municipale - Michel LALLEMAND - conseiller municipal - Agathe BUTCHLE - conseillère municipale

ONT VOTÉ PAR PROCURATION: Jean Marc ROBERT - conseiller municipal à Jean-Luc SAINT-LAMBERT

SECRETARIE : Mme DELATRE Joëlle

Affaire n° 9 : Validation du règlement d'utilisation des véhicules de formations-réunions

Présentation générale

Le Maire propose au Conseil municipal la validation du règlement d'utilisation des véhicules de formations-réunions, après avis favorable du comité technique en date du 16 avril 2012.

Le présent règlement fixe les règles applicables à chaque utilisateur des véhicules et à la collectivité, en ce qui concerne notamment :

- les bénéficiaires des véhicules : ces derniers sont réservés prioritairement aux agents communaux qui doivent se rendre à une formation ou le cas échéant à une réunion de travail.
- les conditions de demande de réservation, d'utilisation des véhicules, d'engagement et de responsabilité de l'utilisateur et de la collectivité.

Le présent règlement sera annexé au règlement intérieur de la collectivité en vigueur et notifié à chaque utilisateur.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal, à l'unanimité:

- **Approuve** le règlement d'utilisation des véhicules de formations-réunions à l'usage du personnel,
- **Autorise** le Maire ou son adjoint délégué à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme,
Le Maire



Jean-Luc SAINT LAMBERT



DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION
COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU ONZE JUILLET DEUX MIL
DOUZE

**Affaire n° 10 : Contrat Local d'Éducation
Artistique (CLEA)**

NOTA./. Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le 5 juillet 2012 et que le nombre de membres en exercice étant de **27**, le nombre de présents est de : **17**

Absents : **9**

Ont voté par procuration: **1**

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer



Le Maire

Jean-Luc Saint-Lambert
Jean-Luc SAINT-LAMBERT

L'an deux mil douze à neuf heures le Conseil Municipal de La Plaine des Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc SAINT-LAMBERT.

PRESENTS: Jean-Luc SAINT-LAMBERT - Maire - Toussaint GRONDIN - 1er adjoint - Joëlle DELATRE - 2ème adjointe - Christophe PADRE - 3ème adjoint - Joseph Lucien BOYER - 4ème adjoint - Mélissa MOGALIA - 5ème adjointe - Sylvie K'BIDI - 6ème adjointe - Eric CHAMBINA - 7ème adjoint - Marie Jeanne JACQUIN - 8ème adjointe - André BEGE - conseiller municipal - Héliette THIBURCE - conseillère municipale - André COCHARD - conseiller municipal - Jean-François ASSERPE - conseiller municipal - Marthe PAYET - conseillère municipale - Marcel PAYET - conseiller municipal - Aude BOYER - Conseillère municipale - Magalie BOISSIER - conseillère municipale -

ABSENTS: Eric MANDERE - conseiller municipal - Pasanti SEVOU - conseillère municipale - Sabrina FONTAINE - conseillère municipale - Marc Luc BOYER - conseiller municipal - Frédérique VICTOIRE - conseillère municipale - Jean-Claude ARHEL - conseiller municipal - Marie Micheline VELIA - conseillère municipale - Michel LALLEMAND - conseiller municipal - Agathe BUTCHLE - conseillère municipale

ONT VOTÉ PAR PROCURATION: Jean Marc ROBERT - conseiller municipal à Jean-Luc SAINT-LAMBERT

SECRÉTAIRE : Mme DELATRE Joëlle

Affaire n° 10 : Contrat Local d'Éducation Artistique (CLEA)

Présentation générale

Le Maire propose au Conseil municipal pour la rentrée scolaire d'août 2012 la mise en place d'un Contrat Local d'Éducation Artistique sous l'appellation CLEA.

Le CLEA est un projet qui s'inscrit au cœur de la politique éducative et culturelle avec un important volet en direction de l'enfance et de la jeunesse. Il a la volonté de mettre en place des équipements structurants et de développer la sensibilisation des publics depuis le plus jeune âge pour les confronter à l'imaginaire des artistes, pour en faire des spectateurs avertis et les amener à des pratiques artistiques.

Le CLEA est le dispositif qui remplace les classes à P.A.C. (Projet Artistique et Culturel) qui existaient jusqu'à maintenant et qui étaient toujours soutenus par la Municipalité.

Le CLEA est un contrat pluriannuel de 3 ans, renouvelable une fois, signé par la collectivité (le Maire ou son représentant), l'Académie (le Recteur) et l'État (le Préfet).

Ce contrat, qui entend impliquer un ensemble non exhaustif de partenaires, concerne tous les élèves sur le territoire palmierois, dans les établissements scolaires et dans les structures culturelles et socio-culturelles.

Les objectifs du CLEA sont de :

- favoriser les partenariats et créer une dynamique collective et durable en faveur d'une éducation artistique et culturelle partagée par le plus grand nombre,
- faciliter l'accès de tout enfant, de tout jeune, aux œuvres et aux ressources artistiques et culturelles,
- favoriser un schéma de développement culturel cohérent,
- créer une dynamique et un rythme à partir de propositions d'artistes spécifiquement invités en résidence.

Les modalités du CLEA :

Le dispositif s'appuie sur trois axes clés :

- la formation des acteurs de terrain,
- la présence artistique forte sous forme de résidences à durée significative,
- l'innovation permanente en matière de facilitation d'accès aux œuvres et aux ressources artistiques et culturelles.

De manière générale, le dispositif concerne les domaines suivants :

- l'architecture,
- les arts appliqués,
- le cinéma et de l'audiovisuel,
- la lecture et de l'écriture,
- le patrimoine,
- le théâtre,
- les arts plastiques,
- la culture scientifique et technique,
- la danse,
- la musique,
- la photographie,
- les arts du cirque.

Les réunions de travail pour la mise en place d'un CLEA sur le territoire de La Plaine des Palmistes ont permis de faire ressortir les points suivants :

- une adhésion à un projet de développement culturel centré autour de deux thèmes majeurs :
 - l'éducation,
 - le patrimoine.
- quatre principaux axes d'interventions identifiés et à consolider, à savoir :
 - la musique,
 - la lecture publique,
 - les spectacles vivants (théâtre, danse),
 - l'éducation à l'image.

Le volet financier pour 2012 est le suivant :

Financements	Budget 2012	
	2012-2013 (1 ^{er} trimestre)	TOTAL
Commune	1 575,00 €	1 575,00 €
Académie	1 575,00 €	1 575,00 €
DAC-OI*	0,00 €*	0,00 €*
TOTAL	3 150,00 €	3 150,00 €

* La Direction des affaires culturelles - Océan Indien (DAC-OI) finance directement des structures en charge de conduire des actions dans le cadre de l'éducation artistique et culturelle ou des artistes en résidence.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal, à l'unanimité:

- **Approuve** la conclusion du Contrat Local d'Éducation Artistique,
- **Approuve** la participation financière de la commune pour l'année scolaire 2012-2013 (1^{er} trimestre) pour un montant de 1575 euros.
- **Autorise** le Maire à co-signer le Contrat Local d'Éducation Artistique avec les représentants de l'État.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme,
Le Maire

Jean-Luc SAINT LAMBERT





**DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION
COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES**

**-----
EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU ONZE JUILLET DEUX MIL
DOUZE**

Affaire n° 11 : Licence de spectacles : Autorisation pour désigner le Maire comme représentant de la collectivité

NOTA./. Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le 5 juillet 2012 et que le nombre de membres en exercice étant de **27**, le nombre de présents est de : **17**

Absents : **9**

Ont voté par procuration: **1**

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer



Le Maire

Jean-Luc SAINT-LAMBERT

L'an deux mil douze à neuf heures le Conseil Municipal de La Plaine des Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc SAINT-LAMBERT.

PRESENTS: Jean-Luc SAINT-LAMBERT - Maire - Toussaint GRONDIN - 1er adjoint - Joëlle DELATRE - 2ème adjointe - Christophe PADRE - 3ème adjoint - Joseph Lucien BOYER - 4ème adjoint - Mélissa MOGALIA - 5ème adjointe - Sylvie K'BIDI - 6ème adjointe - Eric CHAMBINA - 7ème adjoint - Marie Jeanne JACQUIN - 8ème adjointe - André BEGE - conseiller municipal - Héliette THIBURCE - conseillère municipale - André COCHARD - conseiller municipal - Jean-François ASSERPE - conseiller municipal - Marthe PAYET - conseillère municipale - Marcel PAYET - conseiller municipal - Aude BOYER - Conseillère municipale - Magalie BOISSIER - conseillère municipale -

ABSENTS: Eric MANDERE - conseiller municipal - Pasanti SEVOU - conseillère municipale - Sabrina FONTAINE - conseillère municipale - Marc Luc BOYER - conseiller municipal - Frédérique VICTOIRE - conseillère municipale - Jean-Claude ARHEL - conseiller municipal - Marie Micheline VELIA - conseillère municipale - Michel LALLEMAND - conseiller municipal - Agathe BUTCHLE - conseillère municipale

ONT VOTÉ PAR PROCURATION: Jean Marc ROBERT - conseiller municipal à Jean-Luc SAINT-LAMBERT

SECRETARIE : Mme DELATRE Joëlle

Affaire n° 11 : Licence de spectacles : Autorisation pour désigner le Maire comme représentant de la collectivité

Présentation générale

Dans le cadre du développement culturel sur le territoire, la commune a repris en régie directe simplifiée l'Espace Culturel Guy Agénor.

Afin de se conformer aux législations en vigueur pour les spectacles produits par la commune, il doit être engagé les formalités de demande de licences d'entrepreneur de spectacles.

En effet, les activités consistant à exploiter un lieu de spectacle, à produire et/ou à diffuser des spectacles vivants sont régies par des dispositions légales et réglementaires (Loi n° 99-198 du 18 mars 1999 qui modifie l'ordonnance du 13 octobre 1945 ; Décret et arrêté du 29 juin 2000) qui prévoient que l'exercice de l'activité d'entrepreneur de spectacles vivants est soumis à la délivrance d'une licence.

Ainsi pour l'exploitation des spectacles qui ont lieu sur le territoire communal et notamment dans l'Espace Culturel Guy Agénor, il est nécessaire de disposer des licences 1, 2, 3 (dont le descriptif est détaillé en annexe).

Lorsque l'activité d'entrepreneur de spectacles vivants est exercée par une collectivité publique, personne morale, dans le cadre des salles de spectacles exploitées en régie directe, la licence est accordée "à la personne physique désignée par l'autorité compétente."

La licence est personnelle, nominative et incessible.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal, à l'unanimité:

- **Désigne** le Maire pour représenter la ville dans les formalités de demande de licences d'entrepreneur de spectacles.
- **Approuve** la désignation du Maire comme titulaire de la licence de spectacles.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme,
Le Maire



Jean-Luc SAINT LAMBERT



DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION
COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU ONZE JUILLET DEUX MIL
DOUZE

**Affaire n° 12 : Association Club Sportif de la
Plaine des Palmistes (CSPP) – Prise en charge du
résiduel pour 6 CAE-CUI Trajectoires**

NOTA./. Le Maire certifie que le compte rendu de cette
délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la
convocation avait été faite le 5 juillet 2012 et que le
nombre de membres en exercice étant de 27, le nombre de
présents est de : 17

Absents : 9

Ont voté par procuration: 1

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a pu
valablement délibérer



Le Maire

Jean-Luc Saint-Lambert
Jean-Luc SAINT-LAMBERT

L'an deux mil douze à neuf heures le Conseil
Municipal de La Plaine des Palmistes dûment
convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au
lieu habituel de ses séances sous la Présidence de
Monsieur Jean-Luc SAINT-LAMBERT.

PRESENTS: Jean-Luc SAINT-LAMBERT - Maire -
Toussaint GRONDIN - 1er adjoint - Joëlle DELATRE
- 2ème adjointe - Christophe PADRE - 3ème adjoint -
Joseph Lucien BOYER - 4ème adjoint - Mélissa
MOGALIA - 5ème adjointe - Sylvie K'BIDI - 6ème
adjointe - Eric CHAMBINA - 7ème adjoint - Marie
Jeanne JACQUIN - 8ème adjointe - André BEGE -
conseiller municipal - Héliette THIBURCE -
conseillère municipale - André COCHARD -
conseiller municipal - Jean-François ASSERPE -
conseiller municipal - Marthe PAYET - conseillère
municipale - Marcel PAYET - conseiller municipal -
Aude BOYER - Conseillère municipale - Magalie
BOISSIER - conseillère municipale -

ABSENTS: Eric MANDERE - conseiller municipal –
Pasanti SEVOU – conseillère municipale - Sabrina
FONTAINE - conseillère municipale – Marc Luc
BOYER – conseiller municipal - Frédérique
VICTOIRE - conseillère municipale – Jean-Claude
ARHEL – conseiller municipal - Marie Micheline
VELIA - conseillère municipale – Michel
LALLEMAND – conseiller municipal - Agathe
BUTCHLE - conseillère municipale

ONT VOTÉ PAR PROCURATION: Jean Marc
ROBERT - conseiller municipal à Jean-Luc SAINT-
LAMBERT

SECRÉTAIRE : Mme DELATRE Joëlle

Affaire n° 12 : Association Club Sportif de la Plaine des Palmistes (CSPP) – Prise en charge du résiduel pour 6 CAE-CUI Trajectoires

Présentation générale

Le dynamisme associatif à La Plaine des Palmistes marque notre territoire de sa forte empreinte sur tous les registres du quotidien, notamment ceux de la vie sociale, culturelle, sportive, de l'insertion, du patrimoine, de l'agriculture, de la tradition, de l'artisanat et de la santé.

Dans ce contexte, l'association « Club Sportif de La Plaine des Palmistes » joue un rôle très significatif, en poursuivant son objet statutaire à savoir :

- La pratique du football dans ses diverses catégories, la possibilité aux adhérents du club de s'ouvrir sur la pratique sportive générale afin de favoriser les échanges et les rencontres dans la plus grande convivialité entre sportifs.
- Améliorer le cadre de vie du village par le biais d'actions et de formations favorisant « la protection et la valorisation de l'environnement ».
- Ses moyens d'action sont la tenue de réunions de travail et d'assemblées périodiques, l'organisation de manifestations et toutes initiatives pouvant aider à la réalisation de l'objet de l'association.

Ainsi, son activité associative globale génère une réelle dynamique sportive et de cohésion sociale au travers de la mise en place de diverses actions.

Afin de consolider son rôle de régulateur social et de tremplin socio-professionnel, l'association « Club Sportif de La Plaine des Palmistes » va prochainement employer 6 personnes en CAE-CUI Trajectoires.

Pour mener à bien son projet, le CSPP sollicite la commune pour l'aider dans la prise en charge de la part du résiduel des CAE-CUI.

En conséquence, l'association souhaite bénéficier d'une subvention de 4140.00 euros (quatre mille cent quarante euros).

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal, à l'unanimité:

- **Approuve** l'attribution d'une subvention de 4 140.00 € au Club Sportif de La Plaine des Palmistes,
- **Autorise** le Maire ou son adjoint délégué à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme,
Le Maire

Jean-Luc SAINT LAMBERT



C O M M U N E



LA PLAINE DES PALMISTES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
(Art. L.2121-7 à 26 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal de la Plaine des Palmistes
se réunira à la Mairie

Le mercredi 11 juillet 2012
A neuf heures

Ordre du jour

Affaires générales

Affaire n°1 : Approbation du Procès-verbal du Conseil municipal du 25 avril 2012

Affaires Financières

Affaire n° 2 : Electrification rurale – Financement complémentaire – Convention SIDELEC
N° 43/2009

Affaire n°3 : Programme Voirie 2011 – Modification du plan de financement.

Affaire n°4 : Opération de rétrocession des LTS « EUCALYPTUS » Admission en non-valeur
des titres de recettes.

Affaire n° 5 : Fourniture de denrées alimentaires pour la restauration scolaire : Approbation
des principales caractéristiques du futur marché.8

Affaire n°6 : Travaux d'aménagement VRD de la crèche : validation du plan de financement
CCC 2011 Complémentaire

Aménagement et travaux

Affaire n°7 : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable – année 2011

Ressources humaines

Affaire n° 8 : Modification du tableau des effectifs

Affaire n° 9 : Validation du règlement d'utilisation des véhicules de formations-réunions.

Vie associative et loisirs

Affaire n° 10 : Contrat Local d'Education Artistique (CLEA)

Affaire n° 11 : Licence de spectacles : Autorisation pour désigner le Maire comme
représentant de la collectivité

Affaire n° 12 : Association Club Sportif de la Plaine des Palmistes (CSPP) – Prise en charge
du résiduel pour 6 CAE-CUI Trajectoires

La Plaine des Palmistes, le 5 juillet 2012

Le Maire,



Luc Saint-Lambert
Luc SAINT-LAMBERT